



Liste commune CGT-FSU Culture

ELECTIONS DU 1^{er} au 8 DECEMBRE 2022 Commission Consultative Paritaire CCP DES AGENTS NON ENSEIGNANTS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

POURQUOI DES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (CCP) ?

Les CCP sont des instances paritaires (autant de représentants de l'Administration que des Personnels) où les droits individuels de **chaque agent contractuel** pourront être rappelés et défendus. Les CCP ont pour compétence (Décret 86-83 du 17 janvier 1986) de donner un avis :

- sur l'application des clauses de votre contrat (CDD ou CDI) ;
- sur toute sanction disciplinaire (autre que l'avertissement, le blâme et exclusion temporaire de fonctions d'une durée maximale de trois jours) ;
- sur tout licenciement envisagé par votre employeur public ;
- sur les motifs empêchant votre reclassement ;

...
Trop souvent, l'Administration cantonne les CCP aux sanctions disciplinaires et aux licenciements. Vos élus CGT et FSU se sont systématiquement opposés à cette dérive du Secrétariat Général du Ministère de la Culture en proposant des convocations de CCP sur les questions individuelles ou collectives vous concernant.

Les attributions des CCP doivent s'étendre à la gestion des carrières individuelles des agents.

Ce n'est pas l'orientation donnée ni par le gouvernement ni par la Ministre de la Culture qui

ont réduit les prérogatives des CCP du ministère en supprimant :

- dans les textes de la Fonction publique la compétence générale des CCP,
 - dans l'arrêté ministériel, la compétence à l'application des dispositions du cadre de gestion des agents (par exemple : cadre de rémunération dit « Albanel ») ;
- !

Nous défendons l'idée que les CCP doivent demeurer des instances de Démocratie Sociale où sont débattues toutes les questions liées à la carrière des agents.

VOTEZ pour la liste commune CGT-FSU !



La CGT et la FSU se battent pour étendre les compétences des CCP aux situations suivantes :

- sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle de l'agent.
- changements d'affectation et désaccords ou litiges relatifs à ceux-ci,
- litiges nés du recours par l'Administration à des contrats à temps

partiel « imposé » (contrat à temps incomplet) sur des besoins permanents pourtant reconnus à temps complet.

La FSU et la CGT demandent que les CCP soient informées chaque année du nombre et du fondement statutaire des recrutements et des renouvellements de contrats.

REVENDEICATIONS DE LA LISTE COMMUNE POUR LES AGENTS CONTRACTUELS

► POUR DES PREROGATIVES ETENDUES DES CCP

La CGT et la FSU, avec leurs élu.e.s, continueront à se battre pour reconquérir et gagner des prérogatives pour les CCP et à porter les revendications des personnels, notamment lors des discussions au CSA sur les Lignes Directrices de Gestion, et à tous les niveaux.

► POUR UN CADRE COMMUN ET REVALORISÉ DE GESTION ET DE RÉMUNÉRATIONS

La CGT et la FSU militent pour l'instauration d'une référence commune de rémunération sur l'ensemble du ministère pour tous les agents des Administrations centrales et déconcentrées comme des Etablissements publics du ministère de la Culture.

La CGT et la FSU exigent la revalorisation indiciaire de toutes les grilles de rémunération aussi bien celle dite « Albanel » que celles des Etablissements publics du Ministère.

► POUR LA PÉRENNISATION DES EMPLOIS CONTRACTUELS

La CGT et la FSU mènent la bataille depuis des années au sein du ministère de la Culture pour lever la précarité de ces agents en sécurisant la nature des contrats et en pérennisant le lien contractuel jusqu'à CDIisation des agents.

Du 1^{er} au 8
décembre

VOTEZ!

2022



► POUR LA TITULARISATION

Au sein du Ministère de la Culture sur les 13 000 agents contractuels il reste au moins 4500 agents sous CDD et parmi ceux-ci une part importante d'agents sont en temps incomplet imposé. Beaucoup sont aussi recrutés sur des besoins occasionnels alors qu'ils remplissent des missions permanentes.

L'essentiel des agents contractuels du ministère de la Culture exercent dans les faits d'authentiques missions permanentes à temps complet pour lesquelles existent des corps de fonctionnaires.

Le ministère de la Culture porte l'entière responsabilité de ces situations irrégulières en n'ayant pas ouvert les postes de titulaires sur ces besoins permanents.

Les agents contractuels ont véritablement vocation à pouvoir intégrer des corps de fonctionnaires, leur garantissant des droits plus solides et des perspectives d'évolution de carrière moins aléatoires et moins opaques ainsi que des possibilités de mobilité choisie.

La titularisation des agents contractuels est donc en tête des revendications de la CGT et la FSU au ministère de la Culture comme sur l'ensemble de la Fonction Publique.

Ce sont donc plus de 10 000 agents qui restent non titularisés après la loi dite « Sauvadet ». C'est pourquoi la CGT et la FSU demandent au niveau ministériel comme au niveau de la Fonction Publique un vrai plan d'intégration/titularisation des agents contractuels.

Pour la CGT et la FSU, la Fonction Publique de l'État doit mettre en œuvre un vrai service public avec des missions garanties par le statut des fonctionnaires, indépendant des pouvoirs politiques et financiers, et des moyens humains et budgétaires à la hauteur des besoins.

Du 1^{er} au 8
décembre

VOTEZ!

2022





Liste commune CGT-FSU Culture

Parce qu'il n'est ni simple ni conseillé d'être seul face aux décisions de l'administration ; que nous privilégions toujours l'action collective dans la solidarité et la défense des droits de toutes et de tous,

Vous serez toujours accompagnées par vos élu.e.s CGT-FSU !

- Combattre les effets des politiques managériales,
 - Assurer la représentation et la défense des intérêts des agents et des collectifs de travail,
- Et rendre compte aux agents des décisions de l'administration.

VOS CANDIDATS DE LA LISTE COMMUNE CGT-FSU

Collège A « encadrement et conception »			
F/H	Nom	Prénom	Affectations
F	FLEURY	Patricia	Administr. Centr. SG
H	SALMET	Ariane	DRAC IdF
F	AMBLARD	Bruno	Admin. Centr. SNUM
H	SEMELIER	Jérôme	ENSA Val de Seine
Collège B et C « emplois intermédiaire et d'exécution »			
F/H	Nom	Prénom	Affectations
F	ANDRE	Christelle	CNSAD
F	LAFAGE	Valérie	SCN MN Préhistoire
F	GIRAUD	Nathalie	MN Picasso Paris
H	JALLOIS	Philippe	MN Picasso Paris

VOTEZ pour la liste commune CGT-FSU!

